



Féchy, le 17 mai 2011

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 21 juin 2011

<p align="center"><b>Préavis no 6/2011</b> <b>relatif au crédit de réalisation d'un collège intercommunal et d'une UAPE</b></p>
---

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil général du 28 septembre 2010, vous avez approuvé le préavis relatif à la phase 1 du crédit d'études.

Ce crédit a permis de mener à bien les études du projet définitif avec la collaboration de la Direction des Ecoles et de la commission ad'hoc du Conseil général.

Une fois le projet figé, il a été soumis à l'enquête publique et n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Des visites de bâtiments scolaires, auxquelles ont participé la commission ad'hoc, les architectes et la Municipalité, ont permis de déterminer les choix des divers matériaux pour les revêtements des sols, murs, plafonds, menuiseries, etc.

Le devis général détaillé des travaux a été établi par le bureau d'architectes sur la base d'une mise en soumission pour les travaux du gros-œuvre qui représentent les 50% du coût desdits travaux.

Le coût de construction devisé se monte à Fr. 7'361'650.--.

Le crédit d'études déjà attribué s'élève à Fr. 530'000.--.

La « rentabilité » de l'ouvrage n'a pas pu être évaluée à ce jour, une séance de présentation du projet au Comité de l'Arrondissement scolaire est programmée et permettra de fixer le prix de location des classes.

Les loyers de l'appartement et des places du parking souterrain seront déterminés sur la même base que pour l'immeuble du Rionzier.

Aussi, la Municipalité, compte tenu du plafond d'endettement approuvé lors du Conseil général du 12 décembre 2006, vous propose le financement suivant :

./.

Préavis no 6/2011  
relatif au crédit de réalisation d'un collège intercommunal et d'une UAPE

---

Coût du projet	Fr. 7'361'650.--	
Crédit déjà attribué		- Fr. 530'000.--
Emprunt		- Fr. 4'380'000.--
Trésorerie courante		- Fr. 2'451'650.--
<b>Totaux</b>	<u>Fr. 7'361'650.--</u> =====	<u>Fr. 7'361'650.--</u> =====

Le prélèvement sur la trésorerie courante sera amorti par le compte pour investissements futurs no 9282.002.00.

En conclusion, la Municipalité propose au conseil général de financer la réalisation du collège et de l'UAPE par :

- un emprunt de Fr. 4'380'000.--
- un prélèvement sur la trésorerie courante, à amortir par le compte pour investissements futurs de Fr. 2'451'650.--.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire



Francis Liard



Marguerite Pilloud